

# CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du 29 Avril 2014

## PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 21

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2014

Le 29 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30  
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	à 19h03	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme CHENNA
Martine TALABOT	E	M.DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	à 19h04	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	M.FATH
Philippe BALAYE	E Jusqu'à 20h26	M.GACHET	Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	à 18h44		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## ***Compte-rendu synthétique des décisions***

### **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

### **Le Mardi 29 Avril 2014**

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2014/53	Vote du budget principal « CDC Montesquieu » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2014/54	Vote des taux d'imposition 2014	Adopté à l'unanimité
2014/55	Vote du budget des transports scolaires 2014	Adopté à l'unanimité
2014/56	Vote des Tarifs Transports Scolaires 2014-2015	Adopté à l'unanimité
2014/57	Vote du budget primitif budget annexe « aérodrome » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2014/58	Vote du budget primitif budget annexe « centre de Ressources » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2014/59	Vote du budget primitif budget annexe « gestion du site Montesquieu » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2014/60	Vote du budget primitif budget annexe « photovoltaïque » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2014/61	Vote du budget primitif budget annexe « extension zone Pins Verts » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2014/62	Vote du budget primitif - budget annexe « extension site Montesquieu » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2014/63	Actualisation du Tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2014/64	Plan de Formation	Adopté à l'unanimité
2014/65	Conventions avec des intervenants spécialisés et pédagogiques petite enfance	Adopté à l'unanimité
2014/66	Rémunération des Assistantes Maternelles fournitures	Adopté à l'unanimité
2014/67	Demande de subvention Technicien rivière	Adopté à l'unanimité
2014/68	Partenariat avec la réserve naturelle géologique de SAUCATS - LA BREDE	Adopté à l'unanimité
2014/69	Recyclage des textiles - convention avec ECO-TLC	Adopté à l'unanimité
2014/70	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2013	Adopté à l'unanimité
2014/71	Subvention aux associations	Adopté à l'unanimité
2014/72	Subvention association - LA COMPAGNIE DES ATELIERS DE MUSIQUE EN TERRE DES GRAVES	Adopté à l'unanimité

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2014/73	Renouvellement de la convention avec la CAF pour le RAM période 2014-2017	Adopté à l'unanimité
2014/74	Mission Locale des Graves - Convention Triennale 2014-2016	Adopté à l'unanimité
2014/75	Tarifs de location des scooters	Adopté à l'unanimité
2014/76	Adhésion à l'association A.D.E.L.E - Support du PLIE DES GRAVES	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président remercie la présence de Monsieur LAPAQUELLERIE receveur de la Trésorerie de Castres Gironde.

Monsieur Alexandre DE MONTESQUIEU suggère pour la clarté des débats et pour une meilleure compréhension de la présidence la possibilité d'avoir le Président et ses Vice-Présidents sur le podium.

Monsieur le Président souligne que les Vice-Présidents sont installés au premier rang de façon à ce que leur intervention soit repérée facilement dans la salle.

La configuration exigüe de la salle de Conférence ne permet pas à ce jour d'avoir cette possibilité.

Monsieur LARRUE en tant que nouvel élu, pense que les conseillers communautaires ont été choisis non seulement pour remettre en route une organisation mais aussi pour réfléchir et acter sur des changements et améliorations. Il souligne qu'il a besoin d'un temps d'apprentissage nécessaire pour la réflexion. La CCM aura de plus en plus de compétences et de solidarités à mettre en place, certains territoires communaux voient leur capacité diminuée au niveau des investissements, et de la mise en place des services au quotidien. Les seules portes de sortie seraient de créer de l'habitat, pour avoir plus de ressources propres et indépendantes, ce qui à son avis fait anarchiquement provoquerait une artificialisation des terres qui serait regrettée à terme.

Monsieur LARRUE ajoute que le rôle de la CCM est aussi de rendre coopératif ces indépendances par des redistributions adaptées, comme celles de la petite enfance qui est à son avis une réussite. D'autres transferts comme ceux de l'ALSH et du périscolaire devraient être étudiés.

Monsieur LARRUE espère que le budget qui sera présenté ce soir soutien son questionnement.

Madame BOURROUSSE prend la parole au nom de Monsieur GAZEAU, pour la commune de CADAUJAC, qui ne voit pas d'observations particulières sur ce budget 2014.

Madame BOURROUSSE informe que la commune de CADUJAC votera le budget 2014, mais restera vigilante quant aux projets à venir pendant les 6 années de la mandature.

Monsieur FATH pour répondre aux deux précédentes remarques rappelle ce qui a été dit lors des réunions précédentes pour que chacun puisse trouver ses marques dans le fonctionnement de cette institution.

Il est important de noter l'arrivée de nouveaux conseillers communautaires comme il est important pour eux de bien connaître l'histoire de la Communauté, un apprentissage technique s'impose ainsi que des pratiques administratives importantes.

Monsieur FATH ajoute que dans le cadre de la préparation de cette mandature, il a été prévu de s'orienter vers un pacte territorial. Ce pacte a été esquissé mais n'est pas encore rédigé puisqu'il nécessite un travail et une réflexion importante. Il est nécessaire que chacun des conseillers municipaux puisse alimenter les débats, la concertation, le dialogue au plus près du terrain.

Le mode de gouvernance est à affirmer, il faut considérer le budget 2014 comme un budget de « transition », les nouveaux élus sont mis devant le fait accompli, néanmoins les anciens élus ont dû faire leur travail, et c'est pour cela que ce budget a été établi avec certes une préparation minimale commune.

Monsieur FATH souligne qu'il reste plus de 7 millions d'euros qui vont venir alimenter et donner les marges de manœuvres pour les années à venir, et pour construire le futur ensemble.

Monsieur FATH rappelle les trois pistes esquissées du projet du territoire qui sont le développement du territoire par l'économie, le respect du territoire avec la dimension de l'environnement et la solidarité pour le respect de chacun.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a quelques années les élus se sont posé la question sur l'opportunité ou pas d'acquérir de nouveaux locaux pour la CDC, les élus ont pris le parti de rester modeste, dans des locaux loués au début par le Conseil Général simplement par respect avant tout du travail à réaliser pour la population.

Monsieur le Président, souligne que Monsieur MAYEUX avait beaucoup travaillé sur ce sujet, les chiffres qui ressortaient de ces études à l'époque ne paraissaient pas convenables par rapport à la situation économique.

La CDC est aujourd'hui propriétaire du bâtiment, il est en prévision de délocaliser le restaurant, il sera alors temps de réorganiser les services de la Communauté de Communes et de se donner un peu plus de latitude quant à la salle d'accueil du Conseil communautaire.

Monsieur le Président précise qu'il comprend qu'il a été difficile pour chacun de regarder avec aisance les budgets et leur organisation pour cause de délai restreint, avec la mise en place des conseils municipaux et du conseil communautaire.

Monsieur le Président souligne qu'il ne lui a pas semblé possible de réunir une commission des finances, par contre la conférence des maires s'est réunie en amont pour regarder les chiffres présentés ce soir afin que les maires puissent avoir un aperçu sur le budget.

Monsieur le Président informe que ce ne sera bien évidemment pas l'organisation qui sera mise en place les années à venir, puisque les commissions auront lieu bien en amont des conseils, avec également la conférence des maires, la commission des finances, pour une meilleure visibilité des chiffres en 2015.

## **2014/53 - Vote du budget principal « CDC Montesquieu »exercice 2014**

### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président fait lecture du tableau relatif aux recettes fiscales locales.

On constate que le FNGIR, somme reversée aux services fiscaux est la même somme que celle versée en 2013 soit 418 496,00 €, ainsi qu'une progression de la TEOM, somme qui concerne les ordures ménagères de 4207 533,00 €.

Le total des recettes locales est de 13 092 304,00 € en baisse par rapport à l'année 2013.

D'autres recettes s'ajoutent comme la dotation d'intercommunalité en baisse par rapport à l'année 2013 avec un écart constaté de - 46 076,00 €, ainsi que la dotation de compensation de - 12 283,00 €.

Monsieur le Président fait lecture du tableau de synthèse du BP 2014, le budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 23 279 797,00 € en dépenses et en recettes. Ce tableau présente un comparatif entre les années 2013 et 2014.

Monsieur le Président souligne que la CDC compte maintenant un budget principal et 7 budgets annexes comprenant le budget photovoltaïque, mis en activité et destiné à recevoir la vente des KWH produits par les panneaux solaires du CTC.

Monsieur le Président souligne que le rôle complémentaire est de 272 k€ reçu en 2013, alors qu'il concerne un exercice antérieur rendant les choses difficilement comparables, les recettes locales et la DGF représentent 15 318 000,00 € en 2014 en évolution de - 0.7% rôle complémentaire inclus. Elles seraient en évolution positive de 126 K€ soit + 1,4% en omettant ce rôle.

Après une hausse continue, les recettes en provenance des entreprises semblent s'infléchir en 2014 à -5,4 %. La prévision de recettes de CFE attendue s'établit à 0,1% mais les recettes de CVAE progressent de 3,4%.

Les ressources fiscales en provenance des ménages progressent de 1,9% et les recettes du secteur Ordures Ménagères, progressent de 2,3%.

Monsieur le Président présente le chapitre 11 et informe que celui-ci représente 6 757 155 €, le budget est travaillé et préparé par l'ensemble des services et analysé par les responsables de ces derniers, le Directeur des finances et la DGS.

Le passage de 7 à 10 % de la TVA a été évalué à 94 k€ sur la base du CA 2013, il n'a pas de réciprocité en recettes.

La ligne 611500 exploitation déchetterie représente une somme importante puisqu'elle prend en compte la nouvelle déchetterie de la Communauté de Communes, la ligne 61600 concerne l'augmentation du tonnage prévu par la COVED, la ligne 613200 représente plusieurs locations immobilières, celles de l'espace emploi de Léognan rénové en 2013, l'administration de Béthanie avec les logements d'urgence ainsi que la location des salles du Centre de Ressources.

La ligne 618400 qui est celle des versements à des organismes de formation concerne des apprentis qui vont œuvrer sur la compétence bassins versants, mais aussi sur les crèches de Martillac et Saucats.

La ligne 623100 Annonces et insertions représente les frais des annonces passées pour les marchés publics et le trophée Oenovation.

La ligne 623600 frais de catalogues et imprimés, concerne plus précisément des manifestations telles que Creâmommes, le guide du tri, la promenade cantonale, le trophée Oenovation et d'autres qui auront lieu sur la technopole.

La ligne 623 800 frais divers de publicité représente les frais de flocage des voitures des OM, de la bache pour la nouvelle déchetterie, des 10 ans du tri et de l'animation Natura 2000.

Monsieur le Président présente le chapitre 12, il est impacté par les 140 personnes qui travaillent à la Communauté de Communes, en ce qui concerne l'apprentissage, le reclassement, le remplacement et le renforcement du personnel.

La CCM applique et subit les évolutions réglementaires en matière de cotisations patronales. Elles représentent 270 K€ en 2014 et concernent, la réforme des retraites CNRACL et IRCANTEC, l'augmentation du SMIC, l'augmentation des minima des agents de catégories C soit 60 K€. Le GVT représente, cette année 2% pour une masse évaluée à 115 K€.

Les mesures principales concernant ce chapitre ont été la mise en activité complète de la crèche de Saint Médard d'Eyrans, la décision a été prise afin d'avoir une capacité d'accueil supérieure cette année par rapport à l'année précédente, mais aussi l'évolution des régimes du FIPHP et tickets restaurants qui ont permis d'économiser 70 000,00 €.

Monsieur LARRUE précise que contrairement à ce qu'il a pu entendre en Conseil Municipal concernant le coût élevé de la Petite Enfance, il pense que celui-ci n'est pas élevé, c'est une opérationnalité du service public plus rentable qu'une sous traitance privée.

Monsieur LARRUE rappelle qu'une place d'accueil collectif revient entre 7 et 10000 euros la place en gestion directe s'il y a une sous traitance privée c'est entre 15000 et 20000 euros minimum.

Monsieur LARRUE souligne qu'il a été responsable du programme Petite Enfance à la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur DARBO s'interroge sur l'effectif du personnel qui est de 140 salariés à ce jour, y a-t-il des pistes en termes de mutualisation, de gain d'économie, le personnel a-t-il ou non recours aux heures supplémentaires, qui représentent un surcoût pour l'employeur.

Monsieur DARBO ajoute qu'il souhaite savoir si un chantier à plus ou moins long terme est prévu afin de déterminer le personnel à forte valeur ajoutée ou a contrario à faible valeur ajoutée pour pouvoir le supprimer et gagner en efficacité afin d'avoir à terme une masse salariale qui diminue et non l'inverse.

Monsieur le Président répond que le personnel n'a pas augmenté mise à part le personnel de la structure de la Petite Enfance de la crèche de Saint Médard d'Eyrans. Les élus n'ont pas décidé par prudence les années précédentes d'augmenter le personnel, aujourd'hui la décision a été prise car des subventions et des partenaires ont financé l'investissement et le fonctionnement de cette structure, et nous devons respecter nos engagements.

Monsieur le Président précise que le personnel de la Communauté de Communes n'a pas recours aux heures supplémentaires. Le Comité Technique Paritaire a été mis en place lorsque la CDC a récupéré la compétence Petite Enfance, les représentants du personnel ont souhaité la mise en place de RTT en même temps que la mise en place des 35 heures.

Il peut arriver que du personnel reste tard le soir pour assister à une réunion et récupère le temps passé.

Monsieur le Président ajoute qu'il a eu l'honneur de présider cette assemblée pendant 12 ans, il considère que tout le personnel a une valeur ajoutée et une importance quels que soient les services.

Monsieur le Président informe qu'une réorganisation des services a eu lieu au milieu de la dernière mandature.

Monsieur le Président souligne que Monsieur MAYEUX Vice-Président au contrôle de Gestion aura la charge de veiller à ce que les choses se fassent conformément au contrôle budgétaire et selon nos possibilités.

Le budget consacré à la Petite Enfance concerne 104 personnes et plus de 4 millions d'euros, le personnel de la Communauté a quadruplé avec l'ajout des crèches. La prise de cette compétence a été votée unanimement par les élus en place à l'époque, travaillée et mesurée en amont, il a fallu l'absorber et aujourd'hui personne n'a à s'en plaindre.

Madame JOLIVET demande si les assistantes maternelles sont comprises dans l'effectif des 104 personnes de la Petite Enfance.

Monsieur le Président répond que les assistantes maternelles sont comprises dans cet effectif.

Madame CHENNA observe que les frais de personnel sont en augmentation ce qui est dû en partie à la crèche de Saint Médard d'Eyrans, mais il faut savoir que des recettes vont venir des familles, de la CAF à travers le contrat Enfance Jeunesse et ces recettes viendront diminuer la dépense de frais de personnel.

Monsieur le Président explique le chapitre 14, et souligne que la CCM ne collecte plus et ne reverse plus cette année, les subventions de la CAF au profit des communes en compte 7489. De même qu'il n'y aura pas de versement type SRU au compte 739800.

Au chapitre 22, Monsieur le Président rappelle que la loi autorise la constitution de réserve de précaution concernant les dépenses non prévues à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles.

Au chapitre 65, conformément à la loi, on observe une baisse des indemnités et cotisations sociales liées aux élus par rapport à 2013 de 44 000,00 €.

Le budget prévu pour la formation est de 36800,00 €.

Monsieur le Président présente les recettes de fonctionnement, et précise que celles-ci sont issues des redevances des usagers, des taxes locales reçues des ménages et des entreprises, des dotations de l'Etat et des subventions de la CAF accompagnant nos actions en faveur de l'enfance.

Les recettes des crèches en provenance de la CAF et MSA sont en baisse car la CDC ne collecte plus en 2014 les subventions des communes, elles sont directement versées aux communes.

En section d'investissement les dépenses concernent le remplacement et le renouvellement des matériels et mobiliers de la CCM pour 32,5 K€.

La politique d'investissement de la CCM est dans la continuité des actions votées en 2013 et anticipe, par des investissements nouveaux, certaines compétences imposées par l'Etat.

L'opération 11101 concerne le remplacement et le renouvellement des matériels et mobiliers de la CCM pour 32,5 k€. Ceci est mentionné plus haut ?

Le projet de création d'une aire d'accueil est doté de 400 k€ en complément des 200 k€ restant à réaliser de 2013.

L'opération 11109 de 578 k€ concerne les zones d'activité ZA. Un investissement de rénovation des voiries et réseaux est proposé dont le site Montesquieu.

Les zones d'activité feront l'objet de travaux de voiries pour un montant de 51 k€ (opération 1115, 1116, 1117)

Bassins versants et les bassins écrêteurs (opérations 11118 et 11145) ; il s'agit de prendre en charge le traitement curatif des inondations par la création de, potentiellement, 8 bassins écrêteurs et par l'exécution de travaux sur les bassins versants.

Opération 11146 : les digues. La prise de compétence, en septembre 2013, implique un certain nombre d'actions dont : une étude de danger permettant de qualifier lesdites digues. Elle sera suivie d'une étude

de Déclaration d'Intérêt général (DIG) qui fixera le programme de travaux et autorisera les interventions sur les propriétés privées.

Le renouvellement du matériel roulant dont l'achat d'un véhicule, prenant en compte le renforcement du service environnement et ses nouvelles contraintes sont l'objet de l'opération 11147 pour 59 k€.

De même, le matériel informatique (opération 11148) fait l'objet de renouvellement. Outre la vétusté technologique, l'abandon du système Windows XP précipite le mouvement. La CCM pratique un amortissement de 2 ans, mais change, les matériels au bout de 4 ans.

L'opération 11149 concerne la mise en place d'un fonds de concours destiné aux communes désireuses de bâtir des pistes cyclables. Ce fonds est doté de 550 k€, il fera l'objet de modalités de mise œuvre qui seront proposées par la Commission Aménagement du territoire.

Au chapitre 16 sont comptabilisées les annuités de remboursement en capital des emprunts contractés par la CCM. La dette en capital au 31/12/2014 représente 3.885.611 €, non compté l'emprunt proposé en 2014. La dette a une durée de vie moyenne de 6 ans et 2 mois pour un taux moyen de 3,66%. 32% de la dette est indexée sur le livret A, le reste étant à taux fixe.

Monsieur CONSTANT souligne qu'il est normal de positionner des sommes concernant la mise en place de bassins écrêteurs afin de protéger la population d'éventuelles inondations, mais s'interroge sur le niveau de responsabilités des communes par rapport aux règles d'urbanisme et ajoute que cette question porte à réflexion.

Monsieur le Président répond qu'il est prévu de demander aux communes bénéficiaires de cet équipement de s'engager sur un certain nombre de procédures notamment au travers de leur Plan Local d'Urbanisme et de la Charte Eaux pluviales travaillée en commun.

Monsieur DIAS s'interroge sur le positionnement des 500 000,00 € ligne 11150 consacré aux bâtiments et installations.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'une somme provisionnée pour mener des actions qui vont permettre le développement du territoire.

Monsieur le Président présente les recettes en section d'investissement pour un total de 9 255 304,44 €.

Monsieur DUFRANC précise que l'état d'esprit de coopération et de cogestion est l'écrin de l'action de l'intercommunalité de par le développement économique qui crée de la richesse et de l'emploi, il doit être la préoccupation essentielle ainsi que l'aménagement de l'espace du territoire dans un secteur périurbain en devenir.

Monsieur DUFRANC informe que la commune de La Brède votera le budget qui est un budget de continuité qui prend en compte des préoccupations anciennes et qui méritent d'être traitées rapidement. Il insiste sur le fait qu'il faut maintenant écrire le futur à travers le projet du territoire.

La commune de La Brède approuvera le budget sans réserve mais s'inscrit tout de même dans l'attente de faire très rapidement l'inventaire nécessaire, afin de définir ce projet et de s'atteler à le mettre en œuvre.

Monsieur LAGOARDETTE, informe que par loyauté il votera le budget présenté ce soir mais souligne la difficulté à lire ces budgets en tant que nouvel élu. Monsieur LAGOARDETTE précise qu'il aurait souhaité d'autres explications détaillées et bien en amont

Monsieur le Président répond que cette année est particulière, il était assez compliqué au vue des délais de multiplier le nombre de réunion avant l'échéance prévue pour voter ces budgets. Il en sera tout autrement l'année prochaine.

Monsieur FATH est tout à fait d'accord avec les propos de Monsieur DUFRANC et rappelle les termes de son intervention en début de conseil.

Monsieur FATH rappelle que les délais ont été très courts et que l'an prochain la commission finances sera mise en place.

Monsieur FATH fait un appel aux membres des commissions et demande que les discussions soient relatées aux collègues qui ne sont pas membres des commissions pour connaître le détail des choses.



Monsieur AULANIER souligne que ce budget n'est pas seulement un budget de transition sans relief, même si nous n'observons pas de compression de la masse salariale, il ne faudrait pas observer que l'aspect coût de la dépense publique, mais aussi évaluer la qualité des services rendus aux habitants de la CDC.

Monsieur AULANIER précise qu'il faut noter l'inscription et la conservation au budget d'une somme correspondant à l'accueil des gens du voyage, la préparation de l'avenir avec le développement économique. La Communauté de Commune assume ses responsabilités par rapport à la compétence des digues en provisionnant la réalisation des bassins écrêteurs pour anticiper les problèmes d'avenir, les pistes cyclables qui vont permettre de doper la créativité des communes.

Monsieur le Président remercie Monsieur AULANIER pour ses propos et précise que le projet de territoire fera l'objet d'une délibération.

Le travail se fera dans le respect de chaque commune, et mené en commun, pour que le service rendu soit bien fait.

Le budget s'équilibre en fonctionnement 23 279 799,08 euros et en investissement à 9 255 304,44.

#### **2014/54 - Vote des taux d'imposition 2014**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit de maintenir le taux de la CFE pour l'année 2014 à 25,94 % et de maintenir les taux de fiscalité des ménages comme suit :

- La Taxe d'habitation à 8,77 %
- La Taxe sur le foncier bâti à 1,17 %,
- La taxe sur le foncier non bâti à 5,70%,
- La TEOM à 12,65 %.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2014/55 - Vote du budget Transports Scolaires 2014**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président informe que ce budget a été établi en tenant compte de la hausse de la TVA de 7 à 10 % et de l'évolution des prix fixés par les indices de révision du marché dont nous sommes titulaires en 2e rang.

En recettes, on observe la subvention du Conseil Général à hauteur de 1 268 000,00 € et la part des familles à hauteur de 263 395,00€.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 264 252,51.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2014/56 - Vote des tarifs Transports Scolaires 2014-2015**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président informe que deux tarifs coexistent sur l'année scolaire 2013/2014, 126,00 euros pour les lignes TRANSGIRONDE gérées par le CG33 et 120,00 € pour les lignes gérées directement par la CCM.

Monsieur le Président informe que depuis 2013, les enfants qui utilisent ces titres de transport ont la possibilité de prendre les bus TRANSGIRONDE toute l'année et donc pendant les vacances scolaires.

Il s'agit de fixer la part famille des transports scolaires pour l'année 2014-2015 sur le tarif pratiqué par le Conseil Général. Les modalités de paiement restent identiques et se font auprès du service Transport Scolaire de la CCM.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/57 - Vote du budget primitif budget annexe « aérodrome » exercice 2014**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 359 164,06 € et en investissement à 364 122,66 euros.

Un virement est prévu en section d'investissement pour 243 000,00€.

Les recettes attendues des occupants et des utilisateurs sont aussi prévues.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/58 - Vote du budget primitif budget annexe « centre de ressources » exercice 2014**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 347 147,65 euros et en investissement à 414 141,99 euros.

Monsieur le Président précise qu'en fonctionnement dépenses le bâtiment vieillit et qu'il est nécessaire de poursuivre le programme d'entretien et de prévoir des travaux.

En investissement la somme de 218 000,00 euros est planifiée pour le renouvellement de la centrale incendie, les frais d'études concernant la gestion technique du bâtiment, des travaux d'agencement de sol et de peinture, l'acquisition d'un autocom fixe et la refonte du contrôle d'accès du bâtiment.

En investissement recettes l'équilibre après mention du résultat de 2013 et des restes à réaliser pour 195 700,00 € est assuré par un virement de fonctionnement et par une subvention exceptionnelle de 183 000,00 € du Budget Principal.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/59- Vote du budget primitif budget annexe « gestion du site Montesquieu » exercice 2014**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ce budget s'équilibre à 527 635,13 en section de fonctionnement et à 247 579.60 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement dépenses, il s'agit des frais d'entretien du site puisqu'il est prévu de refaire quelques canalisations qui engendrent des frais de voiries, ainsi que 14000,00 € de dépenses imprévues.

En recettes il s'agit des recettes des entreprises qui sont assujetties à la taxe sur le foncier bâti et non bâti, et concernent également les frais de gardiennage.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/60 - Vote du budget primitif budget annexe « photovoltaïque » exercice 2014**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

En section de fonctionnement dépenses, il s'agit d'assurer la maintenance des panneaux solaires en place sur le toit du centre technique Communautaire.

En section de fonctionnement recette, ce budget nouvellement créé recueille des recettes de production d'électricité estimées à 93 691 kWh. Le prix de vente négocié avec ERDF est de 23,61 centimes par kWh.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/61- Vote du budget primitif budget annexe « extension zone Pins Verts » exercice 2014**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président souligne que ce budget devrait être clôturé si tout va bien sur l'année 2014, car la signature d'un sous-seing concernant la dernière vente de terrain vient d'être faite.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/62- Vote du budget primitif budget annexe « extension site Montesquieu » exercice 2014**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le budget du site Montesquieu s'équilibre à 527 635,13 € en section de fonctionnement et à 247 579.60€ en section d'investissement.

Monsieur le Président, précise qu'il reste 7 hectares à commercialiser sur les 44 achetés au Conseil Général lors de la création de la Technopole. Il s'agit de vendre les lots à des entreprises innovantes dans les domaines pharmaceutiques et donc dans des domaines bien ciblés.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Président remercie la Directrice Générale des Services, le Directeur des finances ainsi que les services de la Communauté de Communes qui ont permis à l'élaboration de ses budgets.

**2014/63- Actualisation du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit de créer un poste d'attaché à temps complet et d'un poste de référent PLIE à temps complet, et d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir éventuellement l'emploi de chargé de relations entreprises par contrat, lié au dispositif du Fond Social Européen (FSE).

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes travaille en partenariat avec le PLIE des Graves et la Commune de Begles.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/64- Plan de Formation - Conventions**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le plan de formation de la Communauté de Communes est réalisé en partie par le CNFPT au travers de la cotisation qui lui est versé chaque année et qui correspond à 1 % de la masse salariale, mais également en faisant appel à des compétences internes et à des organismes extérieurs.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer les conventions de formation avec ces organismes pour mettre en œuvre les formations individuelles ou collectives.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/65 - Conventions avec des intervenants spécialisées et pédagogiques pôle vie locale**

**Rapporteur : Madame Nathalie BURTIN DAUZAN**

Afin d'assurer l'accompagnement du fonctionnement des structures de la Petite Enfance, la Communauté de Communes fait appel à différents intervenants spécialisés et pédagogiques.

Leur rémunération est comprise entre 35 et 60 euros brut de l'heure.

Il s'agit d'élaborer les différentes conventions de prestation avec ces intervenants et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/66 - Rémunération des assistantes maternelles indemnités de fourniture destinées à l'entretien de l'enfant**

**Rapporteur : Madame Nathalie BURTIN DAUZAN**

Il s'agit d'approuver la revalorisation du taux de l'indemnité de fourniture des assistantes maternelles selon le taux de l'inflation pour l'année 2013, soit 0,7%.

L'indemnité est fixée à 7,53 €, elle comprend l'indemnité de nourriture, elle n'est pas versée à l'assistante maternelle en cas d'absence de l'enfant.

Elle s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/67 - Bassins versants actions 2014 et demande de subventions**

**Rapporteur : Monsieur Jean-André LEMIRE**

Monsieur LEMIRE souligne que cette délibération a été préparée lors de la dernière commission environnement, pilotée par Madame LIEBAUT JANY qui a fait un travail formidable pendant 6 ans sur la problématique environnementale et la gestion des bassins versants.

Depuis 2007, un technicien rivière coordonne le suivi des chantiers et études nécessaires à la gestion des cours d'eaux.

Il s'agit de conduire les opérations et études pour l'année 2014 qui permettent d'assurer et promouvoir la conservation quantitative et qualitative ainsi que l'amélioration du patrimoine hydraulique des milieux aquatiques.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/68 - Partenariat avec la réserve naturelle géologique de SAUCATS-LA BREDE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-André LEMIRE**

Il s'agit de conventionner avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède qui est devenue un partenaire scientifique et technique de la Communauté de Communes et qui a pour objectif, outre la protection du patrimoine géologique de proposer une ouverture au public.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur FATH précise l'intérêt porté à la réserve naturelle géologique de SAUCATS-LA BREDE, le Conseil Général accompagne cette politique, à travers des aides financières. Lors de la commission permanente du 14 février dernier le conseil Général a attribué une subvention de 9000,00 € pour l'aménagement de la salle pédagogique destinée aux animations, ainsi qu'une subvention de 3000,00 € au titre de l'animation grand public des espaces naturels sensibles.

Monsieur Le Président précise que le partenariat avec la réserve est fructueux et constructif, depuis la création de la Communauté de Communes.

**2014/69 - Recyclages des textiles convention avec ECO-TLC**

**Rapporteur : Monsieur Jean-André LEMIRE**

Il s'agit de conventionner avec l'éco-organisme ECO Textiles, les linges de maison et chaussures (TLC) dans le cadre de la politique de valorisation des déchets.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/70 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2013**

**Rapporteur : Monsieur Jean-André LEMIRE**

Monsieur le Président précise que le rapport se trouve à disposition sur les tables.

Monsieur LEMIRE précise que ce rapport aurait dû être présenté en commission mais vu l'actualité cela n'a pas été possible, il propose aux communes d'établir une liste de question afin d'y répondre lors de la prochaine commission dans le détail.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/71 - Subventions aux associations**

**Rapporteur : Monsieur Bernard FATH**

Il s'agit d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2014.

Monsieur FATH informe qu'une règle a été formalisée dans le cadre des réunions avec les délégués communautaires sortants, les subventions sont allouées au projet d'intérêt communautaire, que la manifestation porte un intérêt en terme de développement durable environnement et/ou citoyen, la subvention ne doit pas dépasser 10 à 15 % du budget total de la manifestation.

Il conviendra d'amender ou non ces règles lors de la prochaine commission qui sera mise en place.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/72 - Subventions aux associations**

**Rapporteur : Madame Nathalie BURTIN DAUZAN**

Il s'agit de verser une subvention annuelle à l'association la Compagnie des ateliers de musique en terre des graves qui a reçu l'avis favorable des commissions,

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur FATH souligne tout l'intérêt d'accompagner ce genre d'association pour le développement de la musique et de son apprentissage mais aussi en termes de participation à la restructuration et la requalification d'un certain nombre de territoires ruraux qui ont besoin de cet accompagnement.

Monsieur FATH ajoute qu'en supplément des 10 000,00 € déjà alloué par le Conseil Général une subvention de 4000,00 € a été attribuée pour l'acquisition d'instruments de musique.

Monsieur FATH salue la qualité du dossier de cette association qui a été présenté au Conseil Général.

**2014/73 - Renouvellement de la convention avec la CAF pour le relais assistantes maternelles période 2014-2017**

**Rapporteur : Madame Nathalie BURTIN DAUZAN**

Il s'agit de conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 ou 4 ans après avoir élaboré un projet de fonctionnement qui s'articule avec le prochain contrat Enfance Jeunesse.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/74 - Mission Locale des Graves - convention triennale 2014-2016**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur COSNTANT salue le travail réalisé par Monsieur SOURROUILLE, vice-président à la commission solidarités des deux derniers mandats.

Depuis sa création la CDC adhère à la Mission Locale des Graves qui œuvre pour l'emploi des jeunes.

Il s'agit de conventionner avec la Mission Locale des graves afin de participer à différentes actions qui contribuent, concomitamment au travail réalisé au quotidien par les conseillers ; à une insertion sociale et professionnelle durable des jeunes du territoire.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/75 - Tarifs de location des scooters**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Depuis quelques années la Communauté de Communes met à disposition des cyclomoteurs afin de permettre la mobilité et des déplacements des bénéficiaires concernés sous certaines conditions, d'une part être domicilié sur le territoire de la CDC et être à la recherche d'emploi ou en situation professionnelle suivie.

La location du cyclomoteur est prévue pour un montant de 15 € par mois.

Une caution de 30€ est demandée au bénéficiaire lors de la prise en possession.

Il s'agit de mettre en application ce tarif.

**Adopté à l'unanimité**

**2014/76 - Adhésion à l'association ADELE - support du PLIE des graves**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Il s'agit de renouveler l'adhésion à l'association ADELE, support du PLIE des graves pour 3 ans. L'ADELE est une association qui accompagne vers l'emploi durable au moins 60 participants exclus du marché du travail.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Président souhaite compléter une information manquante concernant la délibération portant sur le CISPD. Il s'agit de nommer une personne chargée de le suppléer au Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Délinquance. Après avoir échangé avec Madame BURTIN DAUZAN qui a sous sa responsabilité de Vice-Présidente le sujet, la personne élue qui est proposée pour représenter Monsieur le Président au CISPD, est Monsieur Michel DUFRANC.

Monsieur BENESE, informe de l'élection intercommunale du SIAEPA de Saint-Selve. Ce syndicat regroupe 5 communes appartenant à la CDC, ST-Selve, St Morillon, Castres, Cabanac et Villagrains, Saucats. Monsieur BENESE rappelle que le prix de l'eau est extrêmement élevé pour les communes concernées par ce syndicat, il dépasse les 6 € par m3 alors que celui de la moyenne nationale est de 3,50 €.

Monsieur BENESSE lance un appel à ce que la Communauté de Communes reprenne cette compétence au plus vite afin de permettre aux habitants de ces communes d'accéder à un prix de l'eau égal pour tous.

Monsieur BENESSE invite au pot d'inauguration qui aura lieu le 16 Mai au soir pour le festival Créamomes qui aura lieu dans sa commune du 16 au 28 Mai 2014.

Monsieur le Président répond qu'il est du ressort des communes de s'organiser comme elles l'entendent, il est évident que dans les années à venir une réflexion sera à mener sur un seul est même grand syndicat qui générerait l'assainissement collectif et non collectif, mais il n'a pas été question qu'il serait une compétence communautaire.

Monsieur DUFRANC souligne que l'article 5214 - 16 du CGCT relatif aux Communauté de Communes précise que les EPCI ont 2 compétences obligatoires le développement économique, l'aménagement de l'espace, La Communauté de Communes doit par ailleurs exercer dans les mêmes conditions des compétences relevant d'au moins un des six groupes suivants, 1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; 2° Politique du logement et du cadre de vie ; 3° Création, aménagement et entretien de la voirie ; 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ; 5° Action sociale d'intérêt communautaire ; 6° Tout ou partie de l'assainissement.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un choix, il appartiendra au Conseil Communautaire de se positionner ou non sur cette compétence communautaire.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée*